

**ARRETE N°2025-083 DU 19 MAI 2025 PORTANT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE –
ANNÉE 2025 – CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS
TERRITORIAUX POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'ATTACHÉ HORS CLASSE**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°87-1099 du 30 Décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,

Vu la délibération n°2007-56 en date du 2 Juillet 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté n°2021-181 en date du 2 Décembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Hors Classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade Proposé	Niveau	Date d'effet
Monsieur ESTIEU Philippe	Attaché Principal	Attaché Hors Classe Par ancienneté	1	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Séez, le 19 Mai 2025

Yannick AMET
Président

